

Inscription sur la liste des électeurs pour les élections du Parlement européen

Citoyens non belges possédant une nationalité de l'Union Européenne

- ▶ Avoir 18 ans accomplis au 26/05/2019,
- ▶ Posséder une nationalité d'un état membre de l'Union européenne à la date du 26/05/2019,
- ▶ Être inscrit au registre de population ou des étrangers de la commune d'Antoing au 01/03/2019,
- ▶ Ne pas être frappé de suspension ou d'exclusion du droit électoral à la date du 26/05/2019, dans l'État de résidence et/ou l'État d'origine ;
- ▶ Introduire la demande d'inscription pour le **28/02/2019** au plus tard auprès de la commune, (formulaire C/1 disponible au bureau de la population).

Si vous vous êtes déjà inscrit sur la liste des électeurs lors des élections du Parlement européen du 07/06/2009 et du 25/05/2014 et que vous continuez à remplir les conditions d'électorat susmentionnées, vous serez automatiquement repris sur la liste des électeurs pour le Parlement européen sans qu'aucune démarche ne soit nécessaire.

Consulter le site internet www.europeanelections.belgium.be, afin d'obtenir toutes les informations nécessaires sur l'exercice du droit de vote et d'éligibilité en Belgique pour les ressortissants européens.

Le Directeur général,

P. DETOURNAY



L'Échevine déléguée,

V. DELEPINE